

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Le Parlement européen vient d'adopter une nouvelle  
version de la directive Bolkestein

# **Directive Bolkestein : <br>La mobilisation ne fait que commencer**

- International - Europe -

Date de mise en ligne : jeudi 16 février 2006

---

**Démocratie & Socialisme**

---

**Le Parlement européen vient d'adopter une nouvelle version de la directive Bolkestein, par 391 voix pour, 213 contre et 34 abstentions.**

**Mais la mobilisation ne fait que commencer.**

D'abord parce que le texte qui vient d'être voté, s'il est moins mauvais que le texte initial reste un texte profondément libéral, rejeté à juste titre par les socialistes français, les communistes et les Verts.

Le « compromis » passé entre le PPE (la droite) et le PSE (le Parti Socialiste Européen) n'a rien à voir avec l'affirmation particulièrement déplacée de la sociale-démocrate allemande Evelyne Gebhardt, rapporteur du texte : « Nous lui avons donné une dimension sociale ! ». Où est cette dimension ? Où est l'harmonisation par le haut des salaires et des conditions de travail ?

Les services publics, tels que la Poste, l'eau, l'énergie seront maintenant soumis à la concurrence des multinationales. Les services sociaux exclus du champ de la directive ne le sont que dans une étroite définition : ceux qui touchent les populations les plus vulnérables.

Les Etats auront l'obligation de se justifier auprès des multinationales lorsqu'ils demanderont l'application des quelques dérogations prévues par la directive à la libre circulation des services !

Le « principe du pays d'origine » ne figure plus dans la directive. Mais la législation du pays destinataire s'appliquera-t-elle pour autant ? Et si tel est le cas, quelles seront les règles de droit du travail qui s'imposeront à une entreprise d'un autre Etat- membre ? Comment, enfin, sera-t-il possible à l'inspection du travail du pays destinataire de vérifier si ces règles sont bien appliquées alors que cette entreprise n'aura même pas à déclarer son existence ?

Ensuite parce que le Parlement européen n'est que co-législateur. Le texte doit donc maintenant revenir devant la Commission européenne qui peut le modifier. Mieux vaudra être attentifs à de telles modifications.

Le texte sera également soumis au Conseil des ministres concernés. Il faut donc exiger de Chirac qu'il respecte le mandat qui lui a été donné le 29 mai 2005 : un refus clair et net de l'Europe libérale. Il faudra aussi exiger qu'il tienne l'engagement qu'il avait pris en mars 2005 lorsqu'il avait affirmé que la directive Bolkestein avait cessé d'exister.

**Jean-Jacques Chavigné**